

# REGLEMENT INTERIEUR DE LA BOURSE D'ÉCHANGE ET EXPO ARTISANALE 2026

## **Article 1 :**

La manifestation dénommée « BielleZ'autos » organisée par l'Association Foyer Rural des Ouillottes se déroulera à Franxault le samedi 30 Août 2026.

## **Article 2 :**

La Bourse d'échange et Expo artisanale est ouvert aux particuliers et professionnels. Les participants devront retourner à l'adresse: FRDO 10 Rue de l'Aigle de Meaux 21170 FRANXAULT:

- La demande d'inscription **dûment remplie**
- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) pour les particuliers
- Une photocopie de la carte 3 volets pour les professionnels
- Le règlement intérieur signé
- Le paiement correspondant à la réservation

**Il ne sera pas envoyé d'accusé de réception de votre inscription, les originaux des pièces d'identités devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.**

## **Article 3 :**

La réservation s'effectue avec votre règlement de 2€ le mètre linéaire.

## **Article 4 :**

Le règlement des réservations se fera **par chèque** libellé à l'ordre du Foyer Rural des Ouillottes. Ce chèque sera encaissé une semaine avant la manifestation.

## **Article 5 :**

Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand. Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion du marchand.

## **Article 6 :**

Les enfants d'exposants devront **en permanence** être en présence d'une personne majeure et resteront sous leur entière responsabilité.

## **Article 7 :**

L'absence de l'exposant (pour quelque raison de ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc...) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.

## **Article 8 :**

Les emplacements seront attribués par les placiers en fonction des réservations, par ordre d'inscription. Les emplacements disponibles seront affectés le jour même, en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.

## **Article 9 :**

L'entrée est interdite avant 7H00. L'installation des stands devra se faire de 7H00 à 9H00. Passé ce délai, tout emplacement réservé et non occupé à 9H00 sera considéré comme libre.